



CHAMPAGNE
POL ROGER

Communiqué de presse
Epernay le 26 juin 2018

Communication financière

Réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 25 juin 2018, les actionnaires de notre Société ont décidé de ne pas procéder à la suppression de la clause d'agrément figurant dans les statuts.

En conséquence, ne remplissant plus les conditions de l'article 7.1 des nouvelles règles, la société POL ROGER & CIE S.A. va répercuter cette information à EURONEXT qui fixera les conditions de la radiation du titre d'EURONEXT ACCESS.

Contact : Isabelle Gautier, Directrice financière
Tel : 03 26 59 58 00 – info.actionnaires@polroger.fr